

# Promesse de don

**Faire un don**, c'est soutenir notre action auprès des patients sans vous engager sur une longue période. Quel que soit le montant, chaque participation financière compte pour réaliser des projets de recherche en attente. Le don est un moyen simple de s'impliquer et de contribuer à la recherche sur les maladies rénales !

**Pour aider la Fondation du Rein, vous pouvez faire une promesse de don.**

**Par chèque :**  
**à l'ordre de Fondation du Rein/FRM**  
**et l'adresser à Fondation du Rein/FRM**  
**54 rue de Varenne 75335 Paris cedex 07**

*Un reçu fiscal vous sera adressé pour chaque don.*



- **SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER**, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, si vous effectuez un don de 100 €, il ne vous coûte effectivement que 34 €. Si les dons effectués au cours de l'année dépassent la limite de 20 %, l'excédent peut être reporté successivement sur les années suivantes durant 5 ans.
- **SI VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'ISF**, vous pouvez déduire, si vous le préférez, 75 % du montant de votre don (réduction plafonnée à 50 000 €).
- **POUR LES ENTREPRISES**, vous pouvez déduire de vos impôts jusqu'à 60 % du montant du don versé, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

**Je fais une promesse de don :**

50 €    100 €    200 €    500 €    Autre \_\_\_\_\_

de la part de Mme / Melle / M. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_